

Le budget de la régie culturelle de l'Atrium

Retrouvez dans cette rubrique tous les chiffres du budget de la régie culturelle de l'Atrium.



Le budget primitif

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Ville. Il comporte 2 sections : la section de fonctionnement (gestion courante des services) et la section d'investissement (programmes d'investissement nouveaux ou en cours). Chaque section doit être présentée à l'équilibre, les dépenses égalant les recettes.

BUDGET PRIMITIF 2020



> [Maquette](#)

BUDGET PRIMITIF 2019



> [Maquette](#)

BUDGET PRIMITIF 2018



BUDGET PRIMITIF 2016

- > [Présentation générale du budget : vue d'ensemble](#)
- > [Présentation générale du budget : section d'exploitation](#)
- > [Présentation générale du budget : section d'investissement](#)

BUDGET PRIMITIF 2017

- > [Présentation générale du budget : vue d'ensemble](#)
- > [Présentation générale du budget : par chapitre](#)
- > [Présentation générale du budget : balance du budget](#)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS